



Centre de ressources
supports pédagogiques, e-formations
Recherche Data Gouv



Partager un jeu de données avant sa publication

Pour accéder à la ressource sur DoRANum : https://dorum.fr/depot-entrepots/recherche-data-gouv-guide-4bis_10_83195_032q-kt53/

Pour accéder à la ressource sur le site de Recherche Data Gouv :
<https://recherche.data.gouv.fr/fr/page/les-tutoriels-de-lentrepot-recherche-data-gouv>

Date de publication : 24/07/2026

Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Partager un jeu de données	3
2.1.	À quoi sert cette fonctionnalité ?	3
2.2.	Vous n'êtes pas curateur ?	3
2.3.	Pour créer une URL privée :	3
2.4.	À savoir avant de publier	4
3.	Partager un jeu de données avec métadonnées cachées	4
3.1.	Définition d'une URL privée pour un accès anonyme	4
3.2.	Pour créer une URL privée anonymisée	4
4.	Cas des jeux de données revus en aveugle (anonymisation complète)	4
4.1.	Dépôt dans une collection fictive	4
4.2.	Procédure	5
	Webographie	5

1. Introduction

Pour permettre le partage privé des données avant publication, par exemple pour une relecture par les pairs dans le cadre d'un processus de reviewing, l'entrepôt propose des fonctionnalités particulières :

- Partager un jeu de données
- Partager un jeu de données avec métadonnées cachées
- Cas des jeux de données revus en double aveugle (anonymisation complète)

2. Partager un jeu de données

S'il est curateur du jeu de données, le déposant peut générer une **URL privée** pour **donner accès à un jeu de données non encore publié** à une personne n'ayant pas de compte dans Recherche Data Gouv.

2.1. À quoi sert cette fonctionnalité ?

Cette fonctionnalité est utile, par exemple, pour **donner accès aux relecteurs d'un article accepté** qui demandent à voir les données associées à l'article, **sans avoir à envoyer ou à rendre publiques ces données**.

2.2. Vous n'êtes pas curateur ?

Si le déposant n'est pas curateur, il peut demander au curateur ou à l'administrateur de la collection hôte de lui générer une URL privée via le bouton "Contact".

2.3. Pour créer une URL privée :

- Cliquer sur « Modifier le jeu de données » en haut à droite et choisir « URL privée » dans le menu qui s'affiche.
- Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur le bouton de gauche « Créer une adresse URL privée ».

Un message confirme la création d'une URL privée pour un accès "en lecture". En haut de la page d'accueil du jeu de données, un autre message confirme la création de cette URL.

2.4. À savoir avant de publier

Une URL privée est **temporaire** et est désactivée au moment de la publication du jeu de données. L'URL privée **ne doit donc pas être renseignée dans l'article**. Si une URL privée est transmise aux relecteurs d'un article en cours de soumission, il est préférable d'attendre la fin du processus de revue par les pairs avant de publier, afin que les relecteurs n'aient pas de soucis d'accès au jeu de données.

3. Partager un jeu de données avec métadonnées cachées

3.1. Définition d'une URL privée pour un accès anonyme

Dans le cas où les jeux de données doivent être revus en aveugle par des pairs, il est possible de créer une **URL privée pour un accès anonyme**. Cela signifie que **des métadonnées seront anonymisées selon une liste préétablie** (auteur, contact du jeu de données, contributeur, producteur, publications associées, jeux de données associés, identifiant de la subvention, informations sur le projet). Cependant, la liste de métadonnées anonymisées étant prédéfinie et non personnalisable, il est recommandé de suivre la procédure d'anonymisation complète explicitée dans le point suivant « 4. Évaluation par les pairs : cas des jeux de données revus en double aveugle ».

3.2. Pour créer une URL privée anonymisée

- Cliquer sur « Modifier le jeu de données » en haut à droite et choisir « URL privée » dans le menu qui s'affiche.
- Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur le bouton de droite « Créer une adresse URL pour accès anonyme » : un message confirme la création d'une URL privée pour un **accès anonyme**. En haut de la page d'accueil du jeu de données, un autre message confirme la création de cette URL.

4. Cas des jeux de données revus en double aveugle (anonymisation complète)

4.1. Dépôt dans une collection fictive

Le dépôt, dans ce cas précis, est différent !

Dans un premier temps, le jeu de données **n'est pas déposé dans la collection cible afin de ne pas diffuser d'informations sur l'identité de l'auteur** : il est déposé dans une collection fictive (non publiée) qui a été créée à cet effet.

Si le jeu de données est déjà créé, ce n'est pas bloquant, contacter directement le Centre de Ressources Plateforme à l'adresse : support-recherchedatagouv@inrae.fr

4.2. Procédure

1- Demande par email :

Envoyer un email au Centre de ressources Plateforme (support-recherchedatagouv@inrae.fr) pour demander la création d'un jeu de données anonymisé. Cet email doit préciser le titre du jeu de données et le nom de la collection cible.

2- Création du jeu de données :

Le Centre de Ressources Plateforme crée le jeu de données en appliquant un modèle de données et vous donne le rôle de collaborateur.

3- Métadonnées et fichiers :

Compléter les métadonnées et ajouter les fichiers.

4- Génération d'une URL privée :

Le Centre de Ressources Plateforme vous fournit une URL privée anonymisée à communiquer à l'éditeur.

5- Déplacement dans la collection cible :

Dès acceptation par les pairs, vous en informez le Centre de Ressources Plateforme qui déplacera le jeu de données dans la collection cible.

Webographie

Les guides de l'entrepôt. Déposer un jeu de données. Mis à jour : 09/07/2026.

<https://recherche.data.gouv.fr/fr/categorie/9/guide/deposer-un-jeu-de-donnees>